

Groupe de travail du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)

Dixième session
Genève, 8 – 12 mai 2017

RAPPORT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET PILOTE DE RECHERCHE ET D'EXAMEN EN COLLABORATION

Document établi par l'Office européen des brevets

RESUME

1. Le présent document rend compte des travaux du groupe pilote de recherche et d'examen en collaboration dans le cadre du PCT chargé de l'élaboration et du suivi du troisième projet pilote de recherche et d'examen en collaboration dans le cadre du PCT.

RAPPEL

2. À sa troisième session, tenue en juin 2010, le Groupe de travail du PCT a approuvé une série de recommandations visant à améliorer le fonctionnement du PCT énumérées dans le document PCT/WG/4/3. La recommandation du paragraphe 165.b) mentionne l'essai de modalités en fonction desquelles les examinateurs des administrations internationales possédant des compétences complémentaires travaillent de concert pour établir des rapports.

3. À cet effet, l'Office coréen de la propriété intellectuelle (KIPO), l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique (USPTO) et l'Office européen des brevets (OEB) ont lancé en mai 2010 un premier projet pilote de recherche et d'examen en collaboration dans le cadre du PCT. Le projet visait à donner à des examinateurs en poste dans des administrations internationales de diverses régions et ayant des langues de travail différentes, la possibilité de travailler ensemble sur une demande PCT pour produire une opinion écrite et un rapport de recherche internationale de grande qualité. Le premier projet pilote a été mené à petite échelle,

car son principal objectif consistait à vérifier des hypothèses fondamentales concernant la faisabilité d'une approche collaborative entre examinateurs et à évaluer d'une manière générale les avantages et les inconvénients sur le plan qualitatif.

4. Le deuxième projet pilote, mené à plus grande échelle, s'appuyait sur les enseignements tirés du premier projet pilote et visait en particulier à évaluer la méthode sur le plan quantitatif et à optimiser le modèle opérationnel. Les deux projets pilotes ont globalement donné des résultats très positifs en termes de qualité et d'efficacité, tant pour les offices participants que pour les utilisateurs dont les demandes ont été traitées en collaboration (ainsi qu'il est indiqué dans les documents PCT/MIA/18/7 et PCT/MIA/20/4 respectivement).

5. Le succès général des deux projets pilotes a conduit le KIPO à présenter une proposition préliminaire à la Réunion des administrations internationales du PCT en 2014 (paragraphe 19 du document PCT/MIA/21/19), visant à introduire la recherche et l'examen en collaboration comme nouveau service du PCT. Durant les discussions, il a été jugé prématuré de faire figurer ce service dans le règlement d'exécution du PCT car, lors des deux phases pilotes, le projet de recherche et d'examen en collaboration avait été testé au niveau opérationnel avec seulement un nombre limité de demandes choisies par les administrations participantes. La question de savoir comment ce service pourrait effectivement être intégré dans le PCT n'a pas été abordée.

6. L'OEB a réalisé une évaluation interne approfondie et exhaustive du projet de collaboration en matière de recherche et d'examen, sur la base des résultats des deux phases pilotes précédentes. Il s'agissait d'évaluer le projet et la nécessité de lancer une troisième phase pilote et de déterminer l'objectif et la méthode de cette phase éventuelle afin de pouvoir évaluer pleinement le projet, en particulier d'un point de vue opérationnel. L'évaluation a permis de conclure qu'une troisième phase pilote était nécessaire compte tenu des résultats des deux précédentes et des retours d'information des utilisateurs, car d'autres tests devaient être effectués pour vérifier notamment le réel intérêt des déposants pour un tel produit, ainsi que les gains d'efficacité attendus pour les offices.

TROISIEME PROJET PILOTE – PRINCIPALES CARACTERISTIQUES

7. Le 2 juin 2016, les directeurs des offices de l'IP5 ont approuvé le cadre de coopération de l'IP5 pour la recherche et l'examen en collaboration selon le PCT, qui est un document définissant les principes sur lesquels repose le troisième projet pilote ainsi que ses principales caractéristiques. Un organe directeur, le "groupe pilote de recherche et d'examen en collaboration", établi sur la base de ce document, est chargé de l'élaboration et du suivi du projet.

8. Les principales caractéristiques de ce troisième projet pilote sont notamment :

- l'initiative laissée aux déposants : les demandes qui seront traitées au cours du troisième projet pilote seront sélectionnées par les déposants;
- une répartition équilibrée de la charge de travail entre toutes les administrations internationales participantes : chaque office traitera au moins 100 demandes internationales;
- un concept global : toutes les administrations internationales participantes doivent contribuer à la création des rapports issus de la recherche et de l'examen en collaboration.
- une série commune de normes qualitatives et opérationnelles, qui sera appliquée par toutes les administrations internationales participantes lors du traitement des demandes selon le PCT;

- l'utilisation d'une "plateforme de collaboration", c'est-à-dire une infrastructure informatique permettant les échanges entre les offices dans un environnement sécurisé et la collecte automatisée de données; et
- le fait que les demandes déposées dans les autres langues que l'anglais et acceptées par les administrations internationales participantes seront aussi prises en considération dans le troisième projet pilote.

9. Le groupe pilote de recherche et d'examen en collaboration, constitué de représentants des offices de l'IP5 et du Bureau international, a été chargé en particulier des tâches suivantes :

- préciser les principes de collaboration établis au titre du cadre de coopération pour la recherche et l'examen en collaboration;
- assurer le suivi du projet pilote, évaluer les résultats et faire rapport aux réunions de l'IP5 et du PCT;
- préparer une évaluation finale pour la validation du concept; et
- coordonner la communication relative au projet pilote.

TROISIEME PROJET PILOTE – ÉTAT DES LIEUX

10. Ce troisième projet pilote est divisé en deux phases : une phase préparatoire et une phase opérationnelle. Il devrait se dérouler sur au moins trois ans et au plus cinq ans, ce qui permettra une évaluation juste des effets de la collaboration sur la phase nationale/régionale qui suivra. La phase préparatoire a commencé le 2 juin 2016, le jour où les directeurs des offices de l'IP5 ont approuvé le cadre de coopération pour la recherche et l'examen en collaboration. La phase opérationnelle ne débutera qu'une fois que les principes de collaboration auront été précisés, comme le prescrit le cadre de coopération pour la recherche et l'examen en collaboration, et que l'outil de collaboration sera prêt à être utilisé. Il est prévu que la date de début de la phase opérationnelle soit décidée à la prochaine réunion des directeurs des offices de l'IP5, le 1^{er} juin 2017, sur proposition du groupe pilote de recherche et d'examen en collaboration.

11. Le groupe pilote de recherche et d'examen en collaboration a tenu sa première session le 17 octobre 2016, dans le but de préparer la documentation nécessaire pour le lancement opérationnel du projet pilote. Une deuxième session aura lieu les 3 et 4 février 2017 à Reykjavík, et une troisième session se tiendra à Munich le 10 avril 2017, dans le même but. La quatrième session du groupe pilote de recherche et d'examen en collaboration devrait avoir lieu les 4 et 5 mai 2017, afin de finaliser et d'adopter la documentation susmentionnée. Le résultat de cette quatrième session du groupe pilote de recherche et d'examen en collaboration fera l'objet d'un rapport verbal à la présente session du groupe de travail.

12. Le groupe de travail est invité à prendre note du contenu du présent document.

[Fin du document]